

RAPPORT DE JURY

CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PLURIDISCIPLINAIRE

L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN NO.066 ET DE SES ABORDS

TENUE DU JURY - ÉTAPE 2

Tenue du jury : Jeudi 25 et 26 mars 2021

Lieu du jury: Vidéoconférence (Google Meet et Miro)

Heure: Jeudi : 9h00 à 13h00
Vendredi : 9h00 à 15h00

PERSONNES PRÉSENTES

Membres du jury :

- Élise Beauregard, architecte paysagiste et c.M.Sc.F. spéc, en sols urbains;
- Rami Bebawi, architecte, associé, KANVA;
- Vincent Lemay, architecte paysagiste, arrondissement de Ville-Marie;
- Charles Ormsby, ingénieur civil senior, Arup;
- Marjorie Pratte, architecte de paysage, associée de Pratte Paysage +;
- Marie-Claude Séguin, architecte paysagiste, cheffe de division - Aménagement des parcs urbains et espaces publics, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- Juan Torres, urbaniste, professeur titulaire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

Conseillères professionnelles :

- Christine Robitaille, Architecte, Atelier Robitaille Thiffault
- Frédérique St-Arnaud, Conseillère professionnelle junior

Observateurs :

- Emeric Boucher, Commissaire au design, Bureau du design

ORDRE DU JOUR

Jeudi 25 mars 2021

1. MOT DE BIENVENUE
2. FONCTIONNEMENT DU JURY
3. RAPPORT DE CONFORMITÉ
4. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT TECHNIQUE
5. CRITÈRES D'ÉVALUATION
6. AUDITION VIRTUELLE DES FINALISTES
7. DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR

Vendredi 26 mars 2021

7. DÉLIBÉRATION (suite)
8. ÉVALUATION DE LA COMPOSITION DES ÉQUIPES
9. RECOMMANDATION DU JURY

RAPPORT DE JURY

CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PLURIDISCIPLINAIRE

L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN NO.066 ET DE SES ABORDS

1- MOT DE BIENVENUE

Les conseillères professionnelles souhaitent la bienvenue aux membres du jury. Les conseillères professionnelles présentent l'ordre du jour.

2- FONCTIONNEMENT DU JURY

Préalablement à la séance de jury :

Considérant la tenue virtuelle du jury, différents dispositifs ont été mis en place afin d'assurer et de faciliter la prise de connaissance des documents. Le rapport de la rencontre d'informations, les addendas, le rapport du comité technique, les prestations et les vidéos de présentation ont été transmis aux membres du jury en format électronique. Une version papier des prestations a également été envoyée à chacun des jurés.

Lors de la séance de jury :

Le jury s'est réuni deux heures et demie avant les auditions des finalistes afin que leur soit présenté le rapport de conformité, le rapport du comité technique et qu'ils élaborent les questions à poser aux finalistes.

Deux plates-formes ont été utilisées pour communiquer et favoriser les échanges:

- Plate-forme de communication

Une plateforme de communication (Google Hangout) a été mise en place. C'est sur cette dite plate-forme que l'ensemble des échanges ont lieu.

- Plate-forme babillard

Une plate-forme interactive (Miro) a servi de support de discussion. Sous le format d'un babillard, l'ensemble des propositions ont été affichées en ordre alphabétique. Tout d'abord disponible uniquement en mode "consultation", celle-ci a été activée le jour même du jury afin de permettre les notes et échanges par les membres du jury.

3- RAPPORT DE CONFORMITÉ

À la suite du dépôt des prestations des finalistes le 24 février 2021, l'analyse de la conformité des prestations a été effectuée par la conseillère professionnelle Christine Robitaille et la chargée de projet à la Ville, Marie-Ève Plante. Elles ont procédé à la conformité des documents numériques et papier.

Au terme de l'analyse de conformité et de la décision de la Ville, quatre prestations ont été jugées conformes. Une prestation a été considérée comme non conforme en vertu de l'article 6.3.2 du Règlement du concours. L'équipe n'a pas répondu aux conditions d'admissibilité de l'étape 2 du Concours, tel que stipulé à l'article 3.1 b) du Règlement du concours.

La prestation non conforme de l'équipe ci-dessous n'a pas été soumise à l'évaluation du jury :

- Agence RELIEFDESIGN en collaboration avec Gravitaire + Poincaré experts conseils + Pixel d'étoile

4- RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité technique comprend sept (7) membres. Il est composé des personnes suivantes :

Gunther Conard	Chef estimateur civil et structure, Macogep	Analyse budgétaire
Rémi Haf	Conseiller en planification, Équipe de projet Stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie, Service de l'eau	Gestion des eaux
Stéphan Lajeunesse	Ingénieur principal, Section Génie civil/Structure, Société de transport de Montréal	Enjeux techniques STM
Adriana Melendez	Conseillère en aménagement, arrondissement de Ville-Marie Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers	Architecture de paysage
Ramy Mikati	Chef de division, Division de la mobilité et de la planification,	Circulation et mobilité
Christian Miron	Ingénieur, Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers	Durabilité et entretien
Jonathan Guimond	Chef coordonnateur opérations, Partenariat du Quartier des spectacles	Fonctionnalité de l'espace dédié au PQDS

Les membres du comité technique se sont rencontrés le 9 mars 2021 en présence de la conseillère professionnelle Christine Robitaille. Ils ont pris connaissance des dossiers et prestations des finalistes au courant de la semaine qui a suivi afin de remettre l'ensemble de leurs recommandations le 15 mars 2021. Le rapport du comité technique a été envoyé aux finalistes, pour la part qui les concerne, le 25 mars 2021. Aucun dépassement de coûts n'a été soulevé par l'expert en estimation.

5- CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Jury a procédé à l'évaluation des prestations en appliquant les critères de l'étape 1 et ceux qui s'ajoutent à l'étape 2 :

- Évolution de la Proposition quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés;
- Choix et pertinence des choix spatiaux et formels;
- Choix et pertinence du mobilier, des matériaux, végétaux, éclairage, etc.;
- Réflexion sur la maintenance du site et sur la durabilité des aménagements;
- Faisabilité technique du projet, incluant les coûts de réalisation et de mise en oeuvre des aménagements;
- Respect des échéanciers et des contraintes du site;
- Qualification de l'équipe pour réaliser le mandat.

6_ AUDITIONS VIRTUELLES

Les auditions virtuelles ont eu lieu le 25 mars de 10 h30 à 12 h30. Le déroulement des présentations était le suivant :

(10h30) Présentation du premier finaliste : civiliti + LAND Italia + FNX

(11h00) Présentation du deuxième finaliste : PARA-SOL + Vlan + SNC Lavalin

(11h30) Présentation du troisième finaliste : Raquel Peñalosa + Mario Najera+ Diana Elizalde+ WAA Montréal + Vinci

(12h00) Présentation du quatrième finaliste : LemayLab par Lemay + EXP

RAPPORT DE JURY

CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PLURIDISCIPLINAIRE

L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN NO.066 ET DE SES ABORDS

Chaque finaliste disposait d'une période de cinq (5) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de vingt (20) minutes de la part du jury. L'ordre de passage a été tiré au sort et transmis aux finalistes une semaine avant les auditions publiques.

7_ DÉLIBÉRATION

Suite aux auditions publiques du 25 mars 2021, un premier échange sur l'appréciation générale des prestations a lieu pour une durée de 45 minutes. La séance est ajournée et reprend le lendemain.

Lors des délibérations à huis clos le 26 mars 2021, les jurés ont commencé par l'analyse détaillée de chacune des prestations (planche A0 et textes) et ont poursuivi par l'évaluation des dossiers d'équipes. À la suite d'une première évaluation, les jurés ont émis des commentaires et appréciations à l'égard de chacune d'entre elles. Deux prestations se sont démarquées et ont été sélectionnées par le jury afin d'approfondir la qualité respective des concepts. Ces prestations sont : Nature en spectacle (civiliti + LAND Italia + FNX) ainsi que Le jardin d'Emiliano (Raquel Peñalosa + Mario Najera+ Diana Elizalde+ WAA Montréal + Vinci). L'évaluation approfondie de ces deux prestations a conduit à la sélection du lauréat ainsi qu'à l'énumération de recommandations du jury pour le développement du projet.

L'ensemble de ces informations sont présentées dans les pages qui suivent. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres, dans l'ordre alphanumérique de leur numéro d'identification de l'étape 1.

8_ ÉVALUATION DE LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les jurés ont évalué la composition des équipes au moyen des dossiers soumis et en fonction des critères suivants :

- Pertinence des projets antérieurs présentés en lien avec les défis du Projet 25 %;
- Expérience et expertise du Coordonnateur 25 %;
- Expérience et expertise des Architectes paysagistes ou de la (des) Firme(s) d'Architecte paysagistes 20 %;
- Expérience et expertise des Ingénieurs ou de la (des) Firme(s) d'Ingénieurs 20 %;
- Expérience et expertise des autres membres de l'Équipe 10 %.

Le tableau suivant présente l'analyse chiffrée et pondérée des dossiers d'équipe. De manière générale, le jury souligne que toutes les équipes ont fait la démonstration qu'elles avaient les ressources, l'expérience et l'expertise nécessaires pour réaliser le projet. À noter que le choix du projet lauréat n'est pas accordé au plus haut pointage du tableau ci-dessous.

Nom des finalistes	Titre de la prestation	- Pertinence des projets antérieurs présentés en lien avec les défis du Projet (25 %)	Expérience et expertise du Coordonnateur (25 %)	Expérience et expertise des Architectes paysagistes (20 %)	- Expérience et expertise des Ingénieurs (20 %)	Expérience et expertise des autres membres de l'Équipe (10 %)	TOTAL
Raquel Penalosa	Le jardin d'Emiliano (052LA)	19/25	22/25	16/20	16/20	8/10	81/100
Civiliti + LAND Italia	Nature en spectacle (021MM)	17/25	22/25	18/20	15/20	8/10	80/100
PARA-SOL	La nature en spectacle (293ZS)	15/25	21/25	17/20	15/20	7/10	75/100
LemayLab	Hypernature (555LA)	17/25	22/25	18/20	18/20	9/10	84/100

9_ RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À l'unanimité, le jury recommande à l'arrondissement de Ville-Marie de confier le mandat de services professionnels à l'équipe composée de Raquel Peñalosa + Mario Najera+ Diana Elizalde+ WAA Montréal + Vinci pour réaliser le projet de l'aménagement du terrain no.066 et de ses abords. Le jury tient également à faire parvenir certaines recommandations au lauréat et à l'arrondissement afin d'assurer un bon développement du projet post-concours.

Recommandations

Le jury appuie plusieurs choix des concepteurs pour leur justesse et leur efficacité à résoudre une ou plusieurs problématiques. Il considère les éléments suivants comme essentiels à la réussite du projet et au maintien de l'essence de la prestation lauréate :

- L'esthétique et l'allure générale de la passerelle. La signature forte et claire de la structure de béton délicate ainsi que les détails de celles-ci qui sont bien contrôlés et minimalistes. Ils devront être conservés jusqu'en phase de réalisation.
- La méthode de plantation et de verdissement (Miyawaki) ainsi que la volonté claire de limiter les interactions entre la zone végétalisée et les usagers afin de permettre une pleine croissance et protection du milieu naturel.

Le jury invite les concepteurs et l'arrondissement à poursuivre leurs réflexions sur certains de ces aspects du projet en fonction des enjeux du programme de concours et du contexte de réalisation:

- La pertinence du segment de la passerelle qui s'élève pour aboutir en cul-de-sac, alors que les vues panoramiques semblent accessibles tout au long du parcours proposé et que le reste de la passerelle constitue déjà un geste sculptural très intéressant, sans nécessité d'un tel appendice.
- La clôture qui entoure la zone végétalisée. Celle-ci est minimaliste et semble inadéquate au contexte culturel et institutionnel du Quartier des spectacles. La réflexion concernant ses dimensions exactes, sa matérialité et son design devront être poursuivis.
- La pente de la passerelle. L'équipe devra assurer le confort de l'expérience et au minimum, respecter le degré de pente exigé pour un accès universel.
- Le respect des coûts de construction de la passerelle.

Le jury s'interroge sur la pertinence et l'efficacité de certaines solutions esquissées de la prestation :

- Les voûtes proposées pour le rangement qui ne sont pas représentées sur les perspectives ou plans. Le jury mentionne qu'une partie de la végétation devra être retirée et des murs et des portes devront être ajoutés, ce qui ne serait pas souhaitable.
- La pertinence des pavés de couleur rouge qui semble être un élément très littéral de la signature du Quartier des spectacles. Le rouge est une couleur très difficile à maintenir et qui finit par s'estomper avec le temps.
- La participation citoyenne pour l'entretien qui apporte un certain enjeu logistique à ne pas prendre à la légère. Cet aspect, habituellement planifié en amont, demande en effet un certain logistique et des honoraires.

LE JARDIN D'ÉMILIANO

Équipe: Raquel Peñalosa + Mario Najera+ Diana Elizalde+ WAA Montréal + Vinci

Évolution de la Proposition quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés

Les jurés applaudissent également l'évolution du projet. Si le concept de la première étape était plutôt chargé, le jury apprécie la simplification du projet à l'étape 2. L'équipe a su se concentrer sur un grand geste précis, contrôlé et fort pour créer un véritable îlot de fraîcheur et de biodiversité pour le terrain no.066.

Les jurés apprécient également la sensibilité et l'attention que l'équipe finaliste porte à l'utilisateur et saluent la volonté d'inclure une démarche de participation publique lors du développement du projet.

Choix et pertinence des choix spatiaux et formels

Le jury souligne la richesse et la profondeur de la proposition formelle. La structure est simple, sobre et offre de la douceur par ses éléments courbes qui contrastent avec l'environnement immédiat. L'équipe a su maximiser l'espace disponible et même aller au-delà et créer de nouvelles surfaces. Il s'agit d'un projet spectaculaire et théâtral, qui exploite des approches innovantes et nouvelles en matière de biodiversité et de végétalisation.

La structure est intéressante, simple et son élévation permet de gérer facilement la circulation sur le site et d'en interdire l'accès lors de grands événements. Si les jurés reconnaissent en partie la pertinence des courbes proposées de la passerelle, qui permettent de créer des parcours intéressants et générer des points de vue sur la ville, ils souhaiteraient néanmoins que son parcours soit davantage justifié et argumenté.

Choix et pertinence du mobilier, des matériaux, végétaux, éclairage

Les jurés mentionnent la pertinence de la clôture qui envoie un message aux usagers, à savoir que la zone végétalisée n'est pas accessible. Il s'agit d'une prise de position forte et claire afin d'éviter le piétinement qui empêche souvent la végétation de croître et d'atteindre sa maturité.

La proposition des gradins est une plus-value intéressante qui permet une grande diversité d'usages et un parcours alternatif à celui de la passerelle.

Toutefois, la pérennité des arbres dans les bacs est peu probable. La noue au sud du site serait également à valider afin d'assurer son réel fonctionnement.

Réflexion sur la maintenance du site et sur la durabilité des aménagements

Le jury se questionne sur le déneigement de la structure et plus largement sur son entretien hivernal. Une entente avec la Ville pour proposer des stratégies alternatives de déneigement sera nécessaire. Le jury émet également des craintes en ce qui concerne les graffitis sur la structure. Un éclairage ou des peintures anti-graffiti seraient des avenues à explorer.

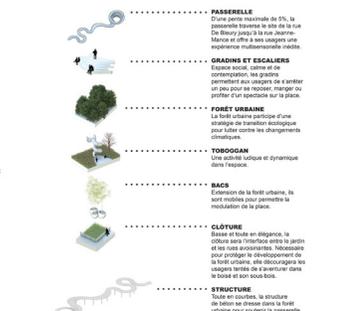
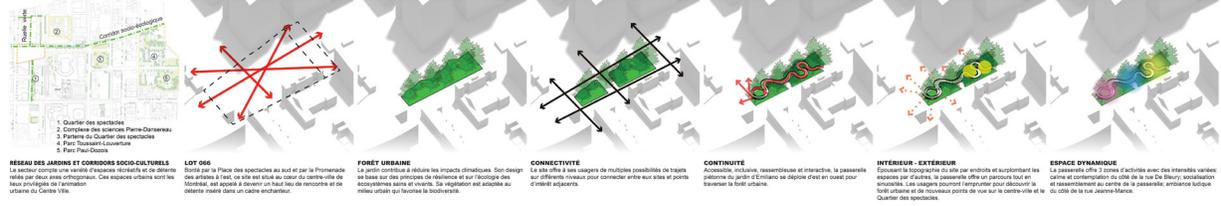
Faisabilité technique du projet, incluant les coûts de réalisation et de mise en oeuvre des aménagements

De manière générale, le jury juge que le projet est en mesure de bien évoluer dans la phase post-concours et que celui-ci pourra demeurer fidèle aux idées initiales.

Le concept de "rewilding ou renaturalisation" a convaincu les jurés. Pour créer un espace végétalisé dense dans un milieu urbain, il est nécessaire de limiter les interactions entre la nature et les humains. À cet égard, la passerelle offre une alternative : à défaut de circuler au pied des arbres, il est possible de parcourir la zone végétalisée en hauteur. Les jurés auraient toutefois voulu davantage de détails sur la méthode Miyawaki, mais soulignent que la réalisation de ce projet pourrait devenir un remarquable laboratoire d'études.

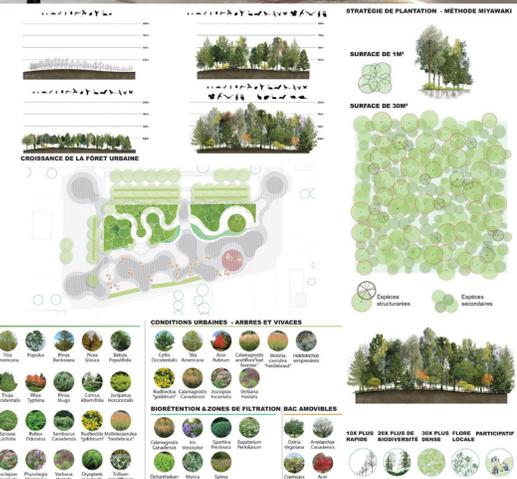
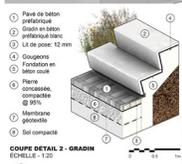
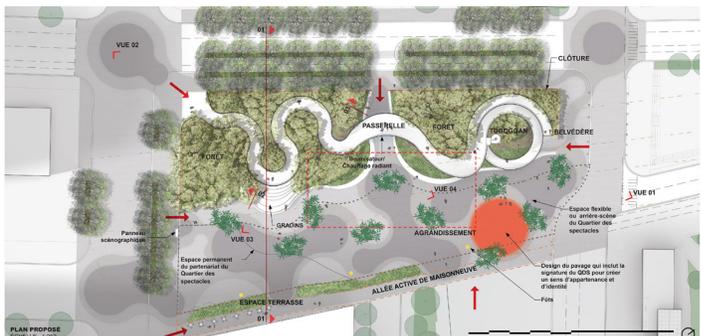
Respect des échéanciers et des contraintes du site

Pour être réalisé, le projet devra être réfléchi comme un programme qui s'étale sur 10 à 15 ans. Un travail de suivi du sol, de la biomasse et du couvert forestier devra être fait. L'intégration des équipes de la Ville au projet sera également un intransigant obligatoire à la réussite de celui-ci.



Mario Najera + Raquel Peñalosa + Diana Elizalde + WAA Montréal en collaboration avec

01



Mario Najera + Raquel Peñalosa + Diana Elizalde + WAA Montréal en collaboration avec

02

Évolution de la Proposition quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés

Les jurés jugent que la prestation est plutôt convaincante. Sa force principale réside dans la sensibilité du concept et de la mise en valeur de la végétation. Le jury souligne la qualité de l'expérience immersive dans la zone végétalisée qui s'en trouve grandement amélioré à la deuxième étape.

Choix et pertinence des choix spatiaux et formels

Le jury souligne la pertinence des outils déployés afin de rapprocher l'utilisateur de la nature et de lui faire expérimenter celle-ci autrement. Entre autres, ils apprécient l'idée ludique de s'étendre dans les filets et de regarder le ciel, ou alors de s'asseoir, de prendre pleinement son temps et d'expérimenter les lieux depuis la passerelle durant de longues périodes. Les jurés apprécient également le fait que la passerelle ne soit pas trop haute, que l'utilisateur puisse voir sous ses pieds la nature et avoir une réelle proximité avec celle-ci. Le choix de positionner la passerelle à proximité du sol permet à la fois de procurer un effet enveloppant de la canopée, mais aussi de créer un contact privilégié avec la végétation basse. La proposition s'attarde à une composition fine et sensible à l'échelle humaine, permettant d'offrir des expériences intéressantes et diversifiées.

Les jurés émettent toutefois des réserves en ce qui concerne l'espace logistique situé à la sortie sud-est de la passerelle. Cet espace fonctionnel et technique risque de bloquer l'accès à la structure. Les jurés se questionnent également sur la simplicité et l'aspect assez minimaliste de la proposition. Ils mentionnent que malgré une intention claire, le concept ne semble pas complètement abouti.

Choix et pertinence du mobilier, des matériaux, végétaux, éclairage

Les jurés mentionnent que certains éléments auraient pu avoir une signature plus forte et détaillée. Par exemple, les bordures en corten qui restent très timides, ou alors les détails des différents matériaux de la passerelle. L'accès universel ne semble pas être respecté considérant les différentes textures et la délimitation du passage et du filet semble dangereuse. La section en bois inquiète les jurés qui s'interrogent sur la possibilité qu'elle devienne glissante en hiver. Tous ces enjeux, très réels et irrésolus n'ont pas convaincus les jurés.

L'échelle du projet est également discutée. Les jurés considèrent que la proposition d'aménagement est intimiste et semble s'adresser davantage aux citoyens du quartier qu'aux touristes et aux usagers du Quartier des spectacles. Ce déséquilibre au sein du projet ne répond pas totalement aux besoins énoncés dans le programme du concours. Le jury aurait souhaité une meilleure intégration de la proposition dans son contexte. Les usages proposés ne sont pas complètement compatibles avec ceux d'un projet situé au centre-ville. Considérant la localisation du projet et la population très mixte qui utilisera les lieux, les filets de la passerelle peuvent devenir un enjeu important : Est-ce que les limites physiques de la passerelle seront respectées ?

Réflexion sur la maintenance du site et sur la durabilité des aménagements

À cet égard, les jurés notent l'existence de chemins alternatifs à la passerelle. Aucune clôture ne bloque l'accès à la déambulation dans la zone végétalisée ce qui risque d'engendrer beaucoup de pression sur les végétaux. Le principal enjeu du verdissement de ce projet consiste à concevoir des milieux pouvant vivre dans un contexte urbain et résister à un achalandage important.

Faisabilité technique du projet, incluant les coûts de réalisation et de mise en oeuvre des aménagements

Certains aspects du projet inquiètent le jury en ce qui a trait à sa pérennité et à son évolution dans le temps. Les jurés se questionnent à savoir comment le projet va évoluer avec la dynamique de foule et l'intensité propre au Quartier des spectacles.

Respect des échéanciers et des contraintes du site

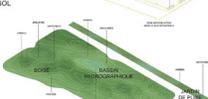
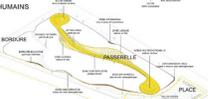
Le bassin de rétention au-dessus des infrastructures de la STM engendre des problématiques importantes qui ne sont pas souhaitables.

NATURE EN SPECTACLE

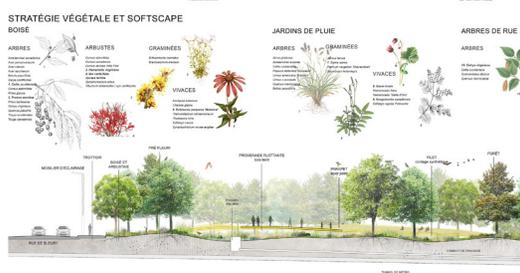
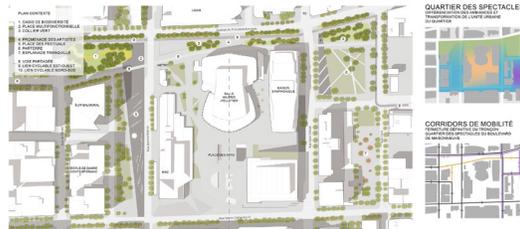
Nature en spectacle propose un paysage, une expérience de paysage, et le paysage urbain comme scénarisation.
 C'est un jardin urbain et une oasis de biodiversité, un moment de travail qui s'inscrit dans le territoire du quartier en équilibre avec le cadre bâti.
 C'est un lieu de rencontre, un acte de planification. Une destination, confortables, conviviales et accessibles à tous.
 C'est un espace ouvert au public, un lieu de vie, un lieu d'habitat, des lieux ludiques et adaptés à tous, pour tous les âges, de tous les milieux.
 C'est un espace communautaire, un lieu de vie, un lieu d'habitat, des lieux ludiques et adaptés à tous, pour tous les âges, de tous les milieux.
 C'est un lieu de vie, un lieu d'habitat, des lieux ludiques et adaptés à tous, pour tous les âges, de tous les milieux.
 C'est un lieu de vie, un lieu d'habitat, des lieux ludiques et adaptés à tous, pour tous les âges, de tous les milieux.



IMAGINER UNE FORÊT



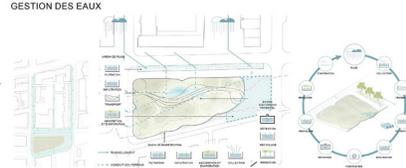
NOUS SOMMES TOUTES LES INVITÉES DE NOTRE PLANÈTE TERRE



VUE ESTIVALE VERS LA PLACE DES FESTIVALS



VUE AUTOMNALE DEPUIS LA PASSERELLE



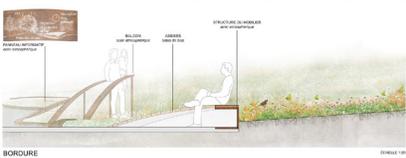
civiliti + LAND ET **FNX** AVEC DIKINI, LATÉRAL ET BIODIVERSITÉ CONSEIL



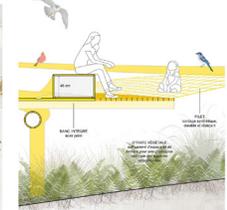
VUE HIVERNALE VERS LA SCÈNE ET LE BOISÉ



VUE NOCTURNE LE LONG DE LA RUE PARTAGÉE



BORDURE

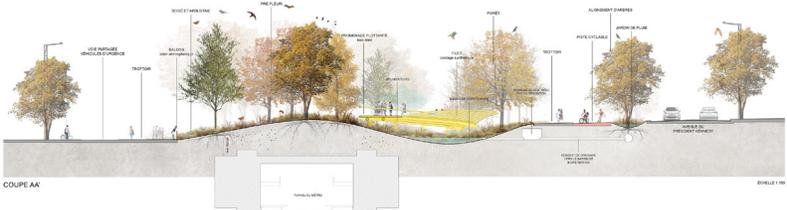


DETAIL DE LA PASSERELLE

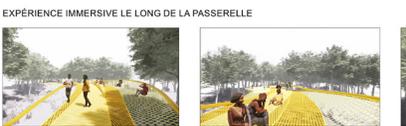


DETAIL DE LA PASSERELLE

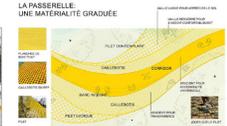
DESIGN ACCESSIBLE TOUS LES USAGERS POURRONT PROFITER DU NOUVEAU PAYSAGE URBAIN



COUPE AR



EXPÉRIENCE IMMERSIVE LE LONG DE LA PASSERELLE



civiliti + LAND ET **FNX** AVEC DIKINI, LATÉRAL ET BIODIVERSITÉ CONSEIL

LA NATURE EN SPECTACLE

Équipe : PARA-SOL + Vlan + SNC Lavalin

Évolution de la Proposition quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés

À la première étape, le juré avait apprécié le grand geste architectural et paysager. Le côté sculptural, bien dosé et la présence massive de végétation au sein de la proposition avaient été soulignés. Toutefois, à la deuxième étape, le concept s'est amoindri. La matérialité du béton a pris davantage d'importance, au détriment de la végétation qui n'est plus aussi généreuse.

Les jurés remettent également en question les choix formels. Ceux-ci mentionnent qu'il est dommage que le pliage, qui générerait une topographie douce, ait disparu. Alors que la proposition de la première étape offrait une forme triangulaire sophistiquée et intéressante en gradins, celle-ci est devenue une étroite passerelle difficilement accessible et appropriable.

Les éléments et contraintes techniques liées à l'espace d'entreposage ne semblent pas avoir été résolus et suffisamment intégrés à l'aménagement général

Choix et pertinence des choix spatiaux et formels

La présence de végétation à proximité du boulevard de Maisonneuve est intéressante. Les aménagements offrent également une belle continuité avec le Quartier des spectacles. Cependant, les jurés auraient apprécié un geste plus fort et clair quant à la signature générale. La prestation est davantage axée sur des choix techniques plutôt que des choix formels qui entraînent une perte d'expérience. Une plus grande sensibilité et souplesse dans les aménagements auraient été appréciées. Finalement, les jurés questionnent la présence et la localisation du belvédère.

Choix et pertinence du mobilier, des matériaux, végétaux, éclairage

La transformation de la topographie en passerelle génère un problème de circulation. La prestation a un certain côté technique et institutionnel, ce que les jurés apprécient, tout en rappelant que l'objectif premier du concours de créer un îlot de fraîcheur. La présence d'un important ouvrage d'art en béton ne répond pas aux objectifs de ramener la nature en ville. Le talus végétalisé et topographique a disparu au détriment d'une structure bétonnée. Ce dernier élément s'inscrit difficilement dans le Plan climat de la Ville de Montréal et constitue un élément avant-gardiste ou innovateur laborieux.

Réflexion sur la maintenance du site et sur la durabilité des aménagements

Les jurés soulignent que la proposition contient une importante masse de béton. Cette mégastructure semble difficilement justifiable et son impact visuel supprime l'objectif d'îlot de fraîcheur. La prestation propose un « habillage » intéressant de la structure de la passerelle, mais la présence de végétation sur les plans verticaux n'est pas suffisamment convaincante. En effet, la présence de grimpants demande beaucoup d'entretien et les images des perspectives qui illustrent une abondance de végétation semblent peu réalistes. Finalement les jurés mentionnent les risques de vandalisme et de graffitis sur les murs et plans verticaux. Ces importantes parois semblent également problématiques pour la sécurité des usagers et une bonne visibilité sur l'ensemble de l'espace public.

Faisabilité technique du projet, incluant les coûts de réalisation et de mise en oeuvre des aménagements

La construction d'un aménagement paysagé sur dalle est plus difficile et peu résiliente. L'objet construit est imposant et la structure semble servir principalement à l'entreposage du Quartier des spectacles. Le jury souligne que la prestation respecte à la lettre les contraintes du programme, toutefois cet unique aspect ne justifie pas une telle structure bétonnée. Le fait que celle-ci ne permet pas un parcours continu (l'une des extrémités se termine par un escalier) est problématique. Les jurés soulignent que la prestation propose une diversité intéressante de sols et de végétaux même si la végétation ne se trouve pas en sol propre.

Respect des échanciers et des contraintes du site

Étant situé dans le Quartier des spectacles, le site est soumis à d'importantes pressions et un achalandage élevé. Même si plusieurs types de végétation sont proposés à des endroits variés, ceux-ci sont très peu protégés des nombreux usagers.

Évolution de la Proposition quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés

Les jurés soulignent que la prestation offre une belle évolution quant aux choix et à la générosité des espaces de plantations. Il y a également une amélioration notable au niveau de la circulation et des connexions piétonnes. Toutefois, la tangente que certains éléments ont prise, tels que les choix spatiaux et formels de la passerelle ainsi que l'importance de la technologie, est questionnable.

Choix et pertinence des choix spatiaux et formels

L'aménagement proposé offre une bonne répartition entre les espaces minéralisés et végétalisés. Toutefois, les objectifs du concours mentionnaient la volonté d'avoir une prédominance de la végétation et de la nature. Les jurés soulignent une très forte mise en opposition entre nature et culture qui semble parfois même donner préséance à la notion de « ville intelligente et technologique ».

Les jurés soulignent que l'expérience au sein du projet est très graphique et contrôlée. Bien que la richesse des expériences et des parcours soit généreuse, ceux-ci se questionnent sur l'existence d'une réelle intimité entre la nature et l'utilisateur. Certains choix formels, tels que les formes triangulaires et pointues semblent agressantes. Les jurés auraient apprécié davantage de sensibilité et d'authenticité en proposant un rapport plus étroit avec la nature. Les sous-espaces et la forme de ceux-ci sont intéressants, mais n'offrent pas beaucoup d'endroits de repos et de rencontre.

Les jurés soulignent que les aménagements sont bien réfléchis et intégrés au Quartier des spectacles. L'idée de faire des projections sur les clôtures est également saluée. Toutefois, la prestation, par sa trop grande relation avec le Quartier des spectacles, semble être en compétition avec les installations culturelles plutôt qu'en complémentarité.

Choix et pertinence du mobilier, des matériaux, végétaux, éclairage

Le choix des matériaux, en particulier du métal perforé, n'est pas suffisamment convaincant. Les jurés mentionnent que les murs et les garde-corps proposés créent un cadre imposant qui génère des obstacles physiques et visuels pour l'utilisateur. Les jurés s'inquiètent du nombre important d'utilisateurs qui vont se retrouver à l'extrémité ouest de la passerelle. Cet endroit, à l'ombre et caché par les murs, ne semble pas offrir une expérience, une fluidité et une sécurité satisfaisante. L'utilisation du treillis et du bois est également questionnée. Les matériaux semblent nombreux et leur assemblage complexe. Les jurés se questionnent également sur le lieu d'entreposage pour le Quartier des spectacles et la structure qui y est proposée. Celle-ci est semblable contrainte dans sa forme et crée un corridor délimité à l'endroit du flux piéton principal.

Réflexion sur la maintenance du site et sur la durabilité des aménagements

Les jurés mentionnent qu'il aurait été intéressant et innovant de proposer un autre type de revêtement que le métal. Un matériau qui se serait peut-être davantage intégré au concept et aurait servi de support pour mettre en valeur la nature aurait pu enrichir la proposition.

Les jurés se questionnent sur la mise en œuvre et l'entretien qui risque d'être assez important. Un grand nombre de détails et d'éléments techniques semblent devoir exiger une attention particulière. Les jurés mentionnent que l'idée d'un laboratoire de foresterie urbaine est intéressante, mais demande beaucoup d'équipements, de suivi et d'entretien.

Faisabilité technique du projet, incluant les coûts de réalisation et de mise en œuvre des aménagements

Le jury apprécie l'attention qui a été accordée à l'accessibilité universelle et à la fluidité piétonne. Toutefois, plusieurs lacunes sont présentes en ce qui a trait au concept de « voir et être vu ». Les deux murs qui se trouvent à l'extrémité ouest de la passerelle forment une zone enclavée qui n'est pas souhaitable.

Respect des échéanciers et des contraintes du site

Cette prestation présente des enjeux importants d'empiètement sur la dalle de la toiture de la station de métro. Les jurés mentionnent qu'il y a certains conflits avec les grands piliers.

